





PLAN LOCAL D'URBANISME DES CHAPELLES

Modification selon procédure simplifiée n°1

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13 janvier 2023

Contenu du dossier :

Notice

- 3. Règlement écrit
- 4.1 Zonage ensemble de la commune
- 4.2 Zonage hameaux Chef-lieu, Montgirod, Parchet, Chevrières et Feindaille
- 4.3 Zonage hameaux Couverclaz, Villarivon et Picolard
- 5. Orientations d'aménagement et de programmation

Réf.: 21-292